



Département de Meurthe et Moselle

Canton d'Haroué

MAIRIE

DE

CEINTREY

54134

Ceintrey, le 9 janvier 2026

Monsieur le Maire

Aux parents d'enfants entrant à la maternelle en septembre 2026

Madame, Monsieur

Votre fils ou votre fille né(e) en 2023 est susceptible d'entrer à l'école maternelle de VOINEMONT, à la rentrée de septembre 2026, école qui relève du Syndicat Interscolaire de Ceintrey-Voinémont.

Nous vous demandons, de bien vouloir vous présenter pour procéder à la préinscription de votre enfant avant le 1 Février 2026 à la Mairie de Ceintrey.

- Mardi : de 16h 30 à 19h 30
- Mercredi : de 16h 00 à 18h 00,
- Vendredi : 9h 00 à 12h 30
- Samedi : de 9 h à 11 h 30, (sauf le 4^{ème} samedi du mois)

Je rappelle, par ailleurs, que, grâce à l'Association Familles Rurales, les Communes de Ceintrey et de Voinémont mettent à disposition des enfants scolarisés un accueil périscolaire et une restauration scolaire.

Dans l'attente de votre visite, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire
Jean-Paul ROBERT.

2, rue du Mont – 54134 CEINTREY

mairie.ceintrey@wanadoo.fr

03.83.25.02.03